

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

M. CHRYSLER.—Quelle partie de la ligne était-ce que vous examiniez en votre qualité d'arbitres, et dont vous avez parlé dans ces notes que vous avez prises. Où cela a-t-il commencé?—R. A quelque endroit vers le 140ième mille, je crois.

Q. C'était l'extrémité de la voie ferrée à cette époque?—R. Non, je crois qu'une partie a eu lieu avant que nous ne fussions arrivés à l'extrémité de la voie ferrée. Je ne me souviens pas de la station.

Q. Et de retour jusqu'au 50ième mille? La chose a-t-elle commencé au 50ième mille? Elle a commencé à La-Tuque? Quelle distance y a-t-il pour aller à La-Tuque?—R. La-Tuque est au 115ième mille, ou quelque chose en ce genre.

Q. Alors, ceci ne couvre-t-il qu'environ 25 milles?—R. Nous sommes allés, je crois, à environ trente milles au nord de La-Tuque en tout.

Q. Mais, en laissant de côté toute la partie que vous avez examinée en votre qualité d'ingénieur en chef, cette partie qui est l'objet de la discussion dans votre mémoire est entre le 115e mille et le 140ième mille, n'est-ce pas?—R. Non, ce que je vous ai donné c'est en revenant vers La-Tuque en partant du 150ième mille. C'est-à-dire que nous avons pris le wagon vers le 150ième mille et nous sommes revenus à pied.

Q. J'ai compris que vous avez dit que neuf milles n'ont pas été examinés par vous-mêmes et par vos compagnons ingénieurs dans le but de vous informer du classement?—R. Non.

Q. Alors, oublions-les.—R. Très bien; tout de même cela m'intéressait, pensez-le bien, tout en ne les intéressant pas.

Q. Cela n'a rien à faire avec cette enquête-ci?—R. Sauf que quelques stations que j'ai mentionnées peuvent être sur ces 50 milles.

M. MACDONALD.—Savez-vous si elles y sont ou non?—R. Nous avons tout plein à faire ici sans sortir de ce qui relève de l'enquête.

*Par M. Chrysler:*

Q. Regardez la page 27 (Pièce n° 2), où votre liste est imprimée.—R. J'essayais de voir si j'ai des stations dans mon agenda, mais je n'en ai pas.

Q. Regardez votre copie et suivez-moi.—R. La seule est 5052, et c'est dans ce voisinage.

Q. Qu'y a-t-il au sujet de 7036?—R. Cela se pourrait.

Q. J'entends M. Doucet qui fait la suggestion que tout ce qui dépasse 7,000 est dans sa division.

M. DOUCET.—Tout ce qui est au delà de 6,500.

Le TÉMOIN.—Oui, je crois que cela est exact. Celles qui dépassent 6,500 sont toutes en dehors.

*Par M. Chrysler:*

Q. Alors cette distance de 9 ou 10 milles était en dehors.—C'est plus que cela.

M. DOUCET.—18 milles?

Le TÉMOIN.—18 milles.

Q. Au delà de l'endroit où vous faisiez fonction d'arbitre?—R. Oui.

Q. Et comme membre de la commission d'arbitrage, quelle étendue avez-vous inspectée? Entre quels points?—R. Jusqu'à la station 6,500.

Q. D'où? Ne pouvez-vous pas le dire en vous basant sur le poteau milliaire?

M. PARENT.—Du mille 132.

Le TÉMOIN.—C'est là qu'elle finit, mais où a-t-elle commencé?

M. DOUCET.—115, creek Abouche, ensuite le creek Robert de 65 à 85, puis de 115 à 132.

M. CHRYSLER.—Maintenant, nous avons une donnée approximative?

Le TÉMOIN.—Je pense qu'elle l'est.

M. MOSS.—115 à 132 se trouvait compris dans l'arbitrage?

M. LUMSDEN.